

ACCORD ADAPTATION DE LA PERS.285 DIRECTION LA VOIE DE GARAGE !

Le projet d'accord de branche « portant adaptation du dispositif Pers.285 » proposé aux 4 fédérations syndicales n'a recueilli aucune signature. Une négociation de seconde classe qui finit en voie de garage, pour trois francs six sous. . .

RAPPEL DU CONTEXTE

En 2020, le COMEX du Groupe EDF, probablement en plein brainstorming dans le cadre du plan d'économie « mimosas » a décidé unilatéralement de ne plus appliquer la Pers.285. . . s'arrogeant ainsi le droit d'abroger un texte de Branche !

FO Énergie et Mines, de son côté, a condamné cette décision et assigné EDF et Enedis aux tribunaux.

Le Groupe EDF ayant balayé du revers de la main cette Pers. et le groupe Engie ne l'appliquant plus depuis des années, **les employeurs ont réussi à convaincre les trois autres fédérations syndicales à travers le funeste accord sur le « Dialogue social de Branche » de 2021 d'inscrire la « révision », renégociation comme la priorité des priorités de l'agenda social.**

PERS.285 UN ENJEU ESSENTIEL ?

La Pers.285 définit les dispositions liées aux frais de transport et détermine les critères pour accorder les trajets en première classe ou en deuxième classe pour les transports ferroviaires.

Un peu désuet comme sujet tant la tarification a évolué ces dernières années. . .

FO Énergie et Mines a estimé dès le départ qu'il fallait lever les traitements discriminatoires proposant donc le voyage en première classe pour tous les salariés, quel que soit leur collègue.

Sans surprise les employeurs ont eux proposé de nouveaux critères, un peu façon « usine à gaz » pour déterminer qui pourrait bénéficier de la sacro-sainte première classe !

Alors même que les volumes de déplacements ont diminué de façon drastique face à la pandémie et qu'ils ne retrouveront pas leur niveau du monde d'avant à la suite des modifications d'organisation du travail et au développement du travail à distance, les employeurs cherchent encore et toujours les moyens de faire toujours moins pour le personnel. . .

Triste constat d'échec de cette négociation qui aurait permis de démontrer au personnel que les employeurs ont la capacité de prendre en compte la pénibilité dans le cadre de la Qualité de Vie au Travail liée aux déplacements professionnels en mettant en adéquation les discours et les actes !

